

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MONTLUÇONNAISE

— SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2010 —

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre à dix huit heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise, dont le nombre en exercice est de soixante quatre, régulièrement convoqués le 14 décembre, se sont réunis à la Cité Administrative.

Étaient présents

M. AMOSSE - Mme AURAT - M. AUSSOURD - Mme BESSON - Mme BENEZY - Mme BLAZY -  
Mme BODENNE - M. BOIN - Mme BOURDIER - M. BOURDUGE jusqu'à la question 16 - Mme BOUSSAC -  
M. BOY - M. BRAUD - M. COUBAILLON - M. de RUFFRAY - M. DIAS - M. DILLARD - M. DUCOURTIOUX -  
M. DUGLERY - M. DURIN - M. FERRIER - M. GERINIER - M. GUERIN - Mme JOUANNIN - M. KOTT -  
M. LAFLEURIELLE - M. LEBON - M. LEGOUTIERE - M. LEFEBRE - M. LEONI - Mme LESPIAUCQ -  
M. LIMOGEZ - M. MALAUDAUD - M. MEUNIER Noël - M. MEUNIER Raymond - Mme MINET -  
M. MOMCILOVIC - Mme MONTASTIER - M. PIERRE - M. POZZOLI - Mme RONDREUX - M. ROUDILLON à  
partir de la question 14 - Mme ROY - M. SANVOISIN - Mme TAILHARDAT - Mme TAUTOU - M. TOME -  
M. TRIKI - M. TRIPIER - Mme TROUBAT - Mme VERGNE - Mme VILACA -

Se sont fait représenter :

M. AUCLAIR -	pouvoir à	M. LEFEBRE
M. BOURDUGE	pouvoir à	Mme BESSON à partir de la question 17
M. CHAGNON	pouvoir à	M. KOTT
M. DAMOUR	pouvoir à	Mme JOUANNIN
M. DUBUISSON	pouvoir à	Mme MINET
Mme LAFOND	pouvoir à	M. TRIKI
M. LAPORTE	pouvoir à	M. LEBON
M. LHOPITAUX	pouvoir à	M. GERINIER
M. MALBET	pouvoir à	Mme BOURDIER
M. MOLINA	pouvoir à	M. DURIN
M. RACHALSKI	pouvoir à	M. POZZOLI
M. ROUDILLON	pouvoir à	Mme VERGNE jusqu'à la question 13
Mme SCHURCH	pouvoir à	M. AMOSSE
Mme SURLEAU	pouvoir à	M. MALAUDAUD

Délibération affichée  
par extrait le 22 décembre 2010

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire, pris au sein du Conseil, M. AUSSOURD a été désigné et a accepté de remplir ces fonctions.

**COMMUNAUTÉ  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MONTLUCONNAISE**



**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2010**

Document déposé  
le  
27 DEC. 2010

à la sous-préfecture  
de Montluçon

**10. 701  
R.C.E.A.  
Projet de mise à niveau  
Commission de Débat Public**

---

Rapporteur : M. Daniel DUGLERY, Président

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Mâcon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 kilomètres du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt, ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le **Conseil communautaire de l'Agglomération Montluçonnaise**, réuni le 20 décembre 2010, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs

et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014),

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

**Le Conseil communautaire de l'Agglomération Montluçonnaise** s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

**APPROUVEE PAR 56 VOIX POUR**

**4 ABSTENTIONS : Mme SURLEAU – M. CHAGNON – M. KOTT – M. MALAUD**

**4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. LIMOGES – M. PIERRE – M. POZZOLI – M. RACHALSKI**

---

Au registre sont les signatures  
pour extrait conforme  
Le Président du Conseil Communautaire,  
**Daniel DUGLÉRY**

